

Agriculture | Dans les Pyrénées-Atlantiques, le combat permanent pour les terres agricoles



Inutile de se leurrer. Une fois qu'un terrain est bétonné, il ne revient plus jamais à sa fonction première, celle du foncier agricole dont le rôle est à la fois alimentaire, économique et environnemental, rappelle Jean-Claude Saint-Jean. Installé à Ustaritz où il cultive du maïs et du piment d'Espelette tout en élevant des Blondes d'Aquitaine, celui-ci préside le comité technique de la SAFER au Pays Basque.

De 2005 à 2012, pas moins de 26 200 hectares de terres agricoles ont été perdus dans les Pyrénées-Atlantiques qui possèdent aujourd'hui 330 000 hectares de SAU. Cette diminution s'est ralentie ces dernières années, en particulier grâce au travail mené par un outil comme la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers que préside le préfet. « Elle a permis de sensibiliser les élus qui mettent en place des plans locaux d'urbanisme ».

L'occasion qui fait le larron Mais le fer doit être maintenu en permanence sur le feu, assure Jean-Claude Saint-Jean. Car des tendances lourdes se font jour.

« Il est d'abord évident que la crise agricole qui éclate en ce moment a généré des cessations d'activité. Même si les Pyrénées-Atlantiques demeurent le premier département français en matière d'installation des jeunes ».

Peu soucieux de maintenir leurs terres sous un statut de fermage contraignant qui les engage pour une longue période, des propriétaires cherchent par ailleurs à mettre leur bien à la disposition des agriculteurs sous la forme d'une exploitation à titre précaire, et à prix élevé. Tout en se gardant la possibilité de lui donner un autre usage si l'occasion se présente. « Même si les terrains sont classés en terres agricoles, beaucoup supputent en effet sur la possibilité de les voir devenir constructibles ».

Un rôle de moralisation des prix Une autre vague de fond est évoquée. Elle consiste à louer un terrain à vocation agricole pour y installer une caravane par exemple. « Il est alors considéré comme du foncier d'agrément, avec une valeur supérieure à sa valeur réelle. Ce qui a tendance à faire grimper, voire doubler, le prix du mètre carré. On voit beaucoup cela sur la côte basque ».

De là à rappeler le rôle essentiel que joue la Safer en matière de « moralisation » des prix, il n'y a qu'un pas, vite

franchi. « On préempte quand on peut et on sollicite souvent les collectivités territoriales pour préserver le foncier agricole. Sachant que, pour préempter, il faut un justificatif ». L'aide à l'installation de jeunes en est un.

Dans le même esprit, afin de contrarier l'abandon du statut de fermage, des conventions de mises à disposition renouvelables en deux fois six ans sont proposées aux intéressés. Quant au dialogue engagé avec les établissements publics fonciers locaux, il est permanent.

Certes, reconnaît Jean-Claude Saint-Jean, la loi SRU a permis des avancées. « Si elle est comprise de tous, elle va dans le bon sens. Mais il faut se battre. La communication doit être permanente ».



Jean-Jacques Nicomette

Crédit Photo : Aqui

Publié sur aqui.fr le 20/03/2016

[Url de cet article](#)